



Villedoux

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi treize novembre deux mille dix-sept.

L'an deux mille dix-sept, le lundi treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDoux, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER, Marie-Louise PINEAU, Dominique TEXIER et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Jean-Paul BONNIN, Dominique VERGER et Bernard CHARRON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absentes excusées : Jacques CHALLIER, Audrey VALLAT

Absentes avec pouvoir : Catherine DENEUVE donne pouvoir à Corinne SINGER  
Éric MONTAGNE donne pouvoir à François VENDITTOZZI  
Delphine BOUCARD donne pouvoir à Marie-Christine QUEVA

Dominique VERGER a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2017

1. Délibération d'approbation de la modification statutaire – extension des compétences optionnelles aux deux compétences « EAU » et « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » et aménagement des statuts pour être en conformité avec les dispositions légales applicables.
2. Délibération de création d'un contrat à durée déterminée portant nomination d'un travailleur handicapé au grade d'adjoint administratif territorial à 25/35<sup>ème</sup> conformément à l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984.
3. Délibération d'autorisation de signer une convention de partenariat financier avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif TEPCV complétant la délibération du 29 février 2016 autorisant la création d'une liaison cyclopedestre rue du Fiton/Vélodyssée
4. Questions diverses

\* \* \* \* \*

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite les Conseillers et l'assistance à respecter une minute de silence en hommage aux victimes du 13 novembre 2015.

Dominique VERGER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité. Bernard CHARRON demande que le texte du point 4 de l'ordre du jour du conseil précédent soit

modifié comme suit pour respecter l'esprit de son intervention : au lieu de « Bernard CHARRON déplore.... », il faut lire « Bernard CHARRON tient à réaffirmer sa désapprobation sur la localisation de la zone destinée à recevoir de l'activité commerciale. En effet, cela risque d'entraîner un déplacement des commerçants de centre bourg, ayant pour conséquence de vider le bourg d'une animation qu'il estime nécessaire à la cohésion villageoise. De plus, il considère que déplacer certains commerces, tels le café-tabac et la boulangerie vers cette zone, n'apporte aucune garantie quant à la pérennité des dits commerces. Pérennité qui tient plus à l'amélioration des services attendus par la population et à la conjoncture économique qu'à un déplacement géographique »  
Le compte rendu du conseil municipal précédent corrigé en ce sens est alors approuvé à l'unanimité.  
Monsieur le Maire demande qu'en complément du point 2 de l'ordre du jour une délibération d'adoption du tableau des effectifs modifié suite aux recrutements de l'année 2017 soit ajoutée au dit ordre du jour.

**1. Délibération d'approbation de la modification statutaire – extension des compétences optionnelles aux deux compétences « EAU » et « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » et aménagement des statuts pour être en conformité avec les dispositions légales applicables.**

Débat :

*Monsieur le Maire explique que des modifications statutaires de la Communauté de Communes Aunis Atlantique doivent être faites vu l'évolution des conditions d'obtention de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée. Aussi il est demandé aux communes membres de d'approuver ces modifications de statuts. Celles-ci concernent notamment la prise de la compétence « Eau et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (obligatoire au 01/01/2019) avec la possibilité de mise en place d'une taxe (déjà appliquée par de nombreuses communes voisines de Vendée). Monsieur le Maire précise cependant que Monsieur le Président de la CdC AA n'entend pas mettre en place cette taxe car il ne souhaite pas impacter encore plus les administrés des communes. La prise de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », ainsi que celle de « Collecte et traitement des déchets assimilés » vont passer du statut de facultatives à obligatoires.*

*Corinne SINGER souligne que de plus en plus de compétences facultatives deviennent obligatoires et que l'argument de la « récompense financière » pour les collectivités qui appliquent ce principe est souvent invoqué.*

**DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 18 Octobre 2017, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté Préfectoral, certaines de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives afin de les mettre en conformité avec les dispositions introduites par la loi du 7 Août 2015 dite loi NOTRe,

La Communauté de Communes propose de procéder à une modification de ses statuts comme suit :

- propose de procéder à une modification des statuts de la Communauté de communes par la prise des compétences «Eau» et « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,
- La compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », précédemment classée comme facultative devient une compétence obligatoire. Son libellé et son contour évolue comme suit : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ». Par ailleurs, on ne parle plus d' « Aire de petit passage » mais « d'Aire permanente d'accueil » et la compétence est étendue légalement aux « Aires de grand passage » ;
- La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » précédemment classée comme optionnelle devient une compétence obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification des compétences statutaires à compter du 1er janvier 2018 tel qu'exposée dans la présente,
- Approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

## **2. Délibération de création d'un contrat à durée déterminée portant nomination d'un travailleur handicapé au grade d'adjoint administratif territorial à 25/35ème conformément à l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984.**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à Corinne SINGER. Elle explique que l'agent qui se trouve actuellement à l'accueil donne pleine satisfaction et que sa pérennité est envisagée. Cette agent peut être recrutée au titre d'un contrat de travailleur handicapé (article 38 de la loi du 26/01/1984.*

*Elle précise les modalités de recrutement ainsi que les aides qui peuvent être obtenues.*

*Dominique VERGER souhaite avoir un point sur les recrutements qui ont eu lieu sur la commune.*

*Madame SINGER donne lecture du tableau récapitulatif des recrutements ci-dessous :*

**LISTE DU PERSONNEL RECRUTE SUITE CDD OU CONTRAT AIDE**

ANNEE DE RECRUTEMENT	NOM	PRENOM	CONTRAT ORIGINE	
2017	HARDY	VALENTIN	APPRENTI	
2018	WEIRAUCH	MARIE	APPRENTIE	2
2008	JOUSSEMET	CELINE	CA	
2011	MAZZONETTO	GERALDINE	CA	
2011	ROUSSEL	MARIELLE	CA	
2012	GEFFARD	SANDRINE	CA	
2016	BOUJU	MATHILDE	CA	
2017	BOUTET	OPHELIE	CA	
2018	CHAINIER	EMMA	CA	7
1986	MAROUSSIE	DOMINIQUE	TUC	
1988	BRAND	ODILE	TUC	2
2002	BARBEAU	LILIANE	CDD	
2008	GAILLARD	MARIE-LAURE	CDD	
2014	CORDIER	MARIE-LINE	CDD	
2015	ARNAUD	SABRINA	CDD	4

*David WANTZ explique que les postes sont optimisés et qu'actuellement la masse salariale est suivie à N+1.*

*Corinne SINGER évoque la situation de la commune en ce qui concerne les contrats d'apprentissage et le retour favorable du centre de gestion de la Charente Maritime sur l'engagement des élus de Villedoux à recruter des apprentis.*

*Bernard CHARRON explique qu'on ne peut pas voir une commune grandir sans passer par le recrutement mais il souligne qu'il faut être prudent afin d'éviter tout dérapage.*

**DELIBERATION**

Vu la loi n° 82-213 du 2/03/82 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 38, 7ème alinéa,

Vu la loi n° 87-517 du 10/07/87 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et instituant une

obligation d'emploi des travailleurs handicapés auprès des collectivités publiques,  
Vu le décret n° 88-145 du 15/02/88 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n° 96-1087 du 10/12/96 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26/01/84,

Monsieur le Maire explique que la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 25h00 hebdomadaire va permettre de pérenniser le poste d'un agent en contrat aidé au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir un poste en CDD portant nomination d'un travailleur handicapé au grade d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (25/35ème) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- dit que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial échelle C1,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2018,

### **3. Délibération d'autorisation de signer une convention de partenariat financier avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif TEPCV complétant la délibération du 29 février 2016 autorisant la création d'une liaison cyclo-pédestre rue du Fiton/Vélodyssée**

#### Débat :

*Monsieur le Maire explique la situation de la création de la liaison cyclo-pédestre et les difficultés d'attribution des subventions de ce dossier.*

#### *DELIBERATION*

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la Commune, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 février 2016, a délibéré pour autoriser la création d'une piste cyclopédestre liaison douce rue du Fiton/Vélodyssée avec demande de subventions.

Une subvention au titre du FRIL avait été sollicitée mais les règles d'attribution ayant été modifiées, ce dossier n'était plus éligible. Aussi la Communauté de Communes Aunis Atlantique avait proposé de présenter ce dossier au TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte) pour lequel il était éligible.

Monsieur le Maire disposant des pouvoirs requis pour solliciter toutes aides sur ce dossier, la commune de VILLEDoux a donc candidaté auprès de la Communauté de Communes Aunis Atlantique afin d'inscrire la création d'une liaison cyclo-pédestre rue Fiton/Vélodyssée au dispositif du TEPCV.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2016 autorisant Monsieur le maire à faire une demande de subvention auprès de la communauté de Communes Aunis Atlantique,

Vu la procédure mise en place par l'Etat sous forme d'une convention particulière d'appui financier au titre du TEPCV proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique aux communes membres qui souhaitent en bénéficier,

Monsieur le Maire explique que le montant total de la dépense est de 88 000,00 € HT.

Après recherche de subventions, il propose le plan de financement suivant :

ETAT Ministère de l'écologie : TEPCV (Transition Energétique pour la croissance verte) - subvention sollicitée dans le cadre du Contrat de Ruralité	50 %	44 000
Département	28	25 044
COMMUNE : Fonds propres	22	18 956
TOTAL	100	88 000

Le Conseil municipal, compte tenu de l'intérêt que revêt ce projet, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter le Ministère de l'Ecologie (TEPCV) pour une subvention dont le montant figure dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

Point rajouté à l'ordre du jour :

**Délibération d'adoption du tableau des effectifs modifié suite aux recrutements de l'année 2017**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, suite aux recrutements qui ont été effectués durant l'année 2017, de modifier le tableau des emplois. Cette modification, entraîne la création des emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois tel qu'il lui a été présenté
- de transmettre ce tableau modifié au centre de gestion de la Charente Maritime

**TABLEAU DES EFFECTIFS annexé à la délibération 4 du CM 13/11/2017**

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
catégorie C	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	
	<b>adjoint administratif</b>	<b>0</b>		
	<b>adjoint administratif principal 2ème cl</b>	<b>1</b>		
	secrétariat - accueil	1	35H	
	<b>adjoint administratif principal 1ère cl</b>	<b>1</b>		
	secrétaire de mairie	1	35H	
	<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	
	<b>adjoint technique</b>	<b>9</b>		
	cantine	1	35H	
	école	1	33H	
	école	1	21H	
	cantine	1	23H	
	école	1	24H	
	école	1	24H	
	école	1	22H	
	école	1	20H30	
	technique	1	31H30	
	poste non pourvu	0	35H	
	<b>adjoint technique principal 2ème cl</b>	<b>4</b>		
voirie-bâtiment	1	35H		
espaces verts	1	35H		
cantine	1	35H		
école	1	22H		
<b>adjoint technique principal 1ère cl</b>	<b>0</b>			
<b>agent de maîtrise</b>	<b>0</b>			
<b>agent de maîtrise principal 2ème cl</b>	<b>1</b>			
responsable service technique	1	35H		
<b>agent de maîtrise principal 1ère cl</b>	<b>0</b>			
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé		
<b>agent spécial. principal des écoles maternelles 2ème cl</b>	<b>1</b>			
école	1	26H30		
<b>agent spécial. principal des écoles maternelles 1ère cl</b>	<b>1</b>			
école	1	31H30		
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé		
<b>adjoint d'animation</b>	<b>3</b>			
ALSH	1	27H30		
ALSH	1	24H		
ALSH	1	26H		
<b>adjoint d'animation principal 2ème cl</b>	<b>0</b>			
<b>adjoint d'animation principal 1ère cl</b>	<b>0</b>			

#### 4. Questions diverses

1- *Monsieur le Maire donne lecture de la demande du trésorier de Courçon concernant le paiement de son indemnité 2017. Pour les mêmes raisons que l'an dernier, le conseil municipal refuse de payer cette indemnité. Le conseil considère en effet que ce travail fait partie des fonctions d'un trésorier principal.*

2- *Monsieur le Maire explique que la commune a signé un PEDT (projet éducatif de territoire) qui formalise les rythmes scolaires pour 3 années. Celui-ci permet notamment l'obtention des aides de l'Etat, de la Caisse d'Allocation Familiale et de la Communautés de Communes Aunis Atlantique. La suppression subite des contrats aidés cet été a posé la question de la remise en cause des rythmes scolaires mais le PEDT courant encore pour 1 année, il a semblé judicieux d'aller au bout de l'engagement signé à l'origine. Monsieur le Maire précise qu'il était donc envisagé que la situation pour la rentrée prochaine fasse l'objet d'une commission pour discuter et faire le bilan des TAP jusqu'au printemps prochain. Cependant, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) souhaite avoir reçu l'organisation des TAP pour l'école de VILLEDoux pour décembre. Devant ce délai court, il a été décidé de participer à la concertation avec les parents et les enseignants par la transmission d'un questionnaire aux familles. Monsieur le Maire regrette que cette loi imposée, soit remise en cause sans qu'aucun bilan n'ait été tiré du dispositif mis en place. Monsieur le Maire regrette également que maintenant le choix soit donné aux communes et que le gouvernement se dégage de toute responsabilité. Il souligne que la plupart des communes ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours pour des raisons simplement financières.*

*Bernard CHARRON explique que le nombre d'enfants concernés est élevé et qu'il convient de discuter posément sur ce point important.*

3- *Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la procédure de MAPA pour la construction de la maison des jeunes et du local associatif est relancée et que l'insertion de l'avis d'appel public à la concurrence paraîtra jeudi prochain dans le journal.*

4- *Daniel BOURSIER explique que concernant les travaux d'aménagement des 3 rues, il a été convenu de réaliser les travaux de la rue Fulgence Cornet sur toute sa longueur pour éviter tous problèmes de circulation et qu'ensuite l'entreprise réalisera ceux de la rue de la Mairie. Daniel BOURSIER présente le plan et le matériau qui sera mis en place à la place des pavés initialement prévus et considérés comme glissants.*

5- *Daniel BOURSIER évoque un souci concernant l'association mandatée par le CREN pour effectuer des visites avec les enfants sur le site qui lui a été confié par la commune. En effet, la 1<sup>ère</sup> image véhiculée sur le site de Nature environnement est une cible où est inscrit « chasseur – tueur-imposteur... » ; Monsieur le Maire considère que ce n'est pas acceptable.*

6- *Daniel BOURSIER explique que les travaux anti-intrusion semblent satisfaire les parents. Un visiophone supplémentaire va être installé dans la salle de motricité. Corinne SINGER ajoute que VILLEDoux est la 1<sup>ère</sup> commune à avoir sécurisé son école.*

7- *Concernant le problème récurrent des déchets canins sur la commune, Bernard CHARRON pense que des opérations de sensibilisations organisées avec le club canin seraient plus efficaces que*



la mise en place de distributeurs de poches.

8- Monsieur le Maire annonce que les commissions finances et tourisme et environnement de la CdC AUNIS ATLANTIQUE, réunies conjointement, se sont prononcées en faveur du maintien de la double collecte estival (du 15 juin au 15 septembre) et contre toute augmentation de la redevance pour 2018.

9- Monsieur le Maire donne plusieurs dates importantes :

- 27/11/2017 : commission communale finances à 20h30

- 04/12/2017 : réunion de travail à 18h30

- 04/12/2017 : conseil municipal à 20h30

10- Monsieur le Maire ajoute que le travail sur le projet « jeunes » va reprendre sous l'égide de Jean-Philippe TOLEDANO

11- Dominique VERGER s'interroge sur les admissions en non-valeur énoncées dans le compte rendu de la CDC en 2011 et 2012. Il lui est répondu que ces montants élevés correspondent à la fusion entre les communautés de Communes de Marans et de Courçon et conséquence de la tempête Xynthia à CHARRON.

12- Corinne SINGER explique qu'elle a reçu les enfants de l'école de Villedoux pour leur présenter une exposition sur la guerre 14-18 à la salle annexe vendredi dernier et qu'ils se sont montrés majoritairement intéressés et curieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

VENDITTOZZI François – Maire	
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	
WANTZ David – Adjoint au Maire	
BOUCARD Delphine -Adjointe au Maire	Absente excusée
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	
CHALLIER Jacques – Conseiller municipal	Absent excusé

COLOMBIER Stéphanie- Conseillère	
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	Absente avec pouvoir
VALLAT Audrey – Conseillère municipale	Absente excusée
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	Absent avec pouvoir
PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	
TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal	
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	
TEXIER Dominique – Conseillère municipale	
VERGER Dominique – Conseiller municipal	